

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 339/2025

A LA SOCIETE MICO CONGO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de construction d'une route en terre battue long de 14 km à Tenke-Sshilongo, conclu avec la Dotation Tenke Fungurume Mining, pour un montant total hors taxe dollars américains huit cent septante-six mille cinq cent quatre-vingt-trois (USD 876 583) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille cent trente-s x, huit centimes (USD 6 136,08), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 16/12/2025



Scellé de l'Etablissement

M. Claude KATWISA NGALA
Directeur l'Etablissement